

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 12 Avr 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4634

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Section : OUVRIER MAROQUINIER

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

Code Référence : 531100S10C1

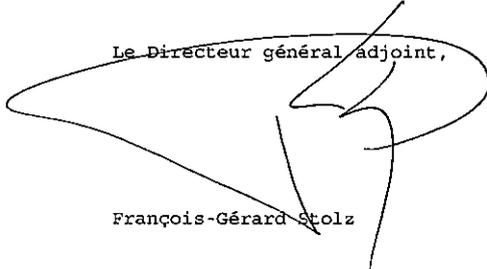
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
4634 S	OUVRIER MAROQUINIER	531100S10C1	ESI	
4634 U 1	OUVRIER MAROQUINIER : TECHNIQUES ELEMENTAIRES	531101U11C1	ESIT	501
4634 U 2	OUVRIER MAROQUINIER : TECHNIQUES AVANCEES	531102U11C1	ESIT	501
4634 U 3	OUVRIER MAROQUINIER : DECOUVERTE DU MILIEU PROFESSIONNEL	531103U11C1	ESIT	501
4634 U 4	OUVRIER MAROQUINIER : TECHNIQUES APPROFONDIES	531104U11C1	ESIT	501
4634 U 5	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER	531100U12C1	ESIQ	501

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



François-Gérard Stolz

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 ter****DOSSIER PEDAGOGIQUE****SECTION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
 Provincial et communal

 (1) Libre-confessionnel
 (1) Libre-non-confessionnel

 Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCCIO
 Administrateur délégué

Date et signature : (2) 04/02/2010

2. Intitulé de la section :**OUVRIER MAROQUINIER**

CODE :	53 11 00 S10 C1
--------	-----------------

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 3/7 page(s) (2)**4. Classement de la section :**
 (1) Enseignement secondaire du degré :
 (1) inférieur

 (1) supérieur
 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification d'ouvrier maroquinier spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 4/7 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration

Code de la section : (3)

53 11 00 S10 C1

7. UNITES CONSTITUTIVES DE LA SECTION :

Intitulés (2)	Classement de l'unité (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités déterminant es (2)	Nombre de périodes (2)
Ouvrier maroquinier : techniques élémentaires	ESIT	531101011C1	501		310
Ouvrier maroquinier : techniques avancées	ESIT	531102011C1	501		280
Ouvrier maroquinier : découverte du milieu professionnel	ESIT	531103011C1	501	X	30
Ouvrier maroquinier : techniques approfondies	ESIT	531104011C1	501	X	280
Epreuve intégrée de la section ouvrier maroquinier	ESIQ	531100012C1	501		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	940
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant (2)	940
B) nombre de périodes professeur (2)	940

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire)

Repris en annexe n° 3 de 5 & 6/7 page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

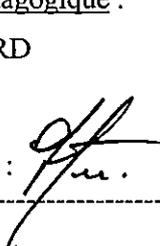
Repris en annexe n° 4 de 6/7 page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ...2...9...2008.....

Signature : J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

COPIE CONFORME

D 8 TER : au 01.03.98



François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

SECTION : OUVRIER MAROQUINIER

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

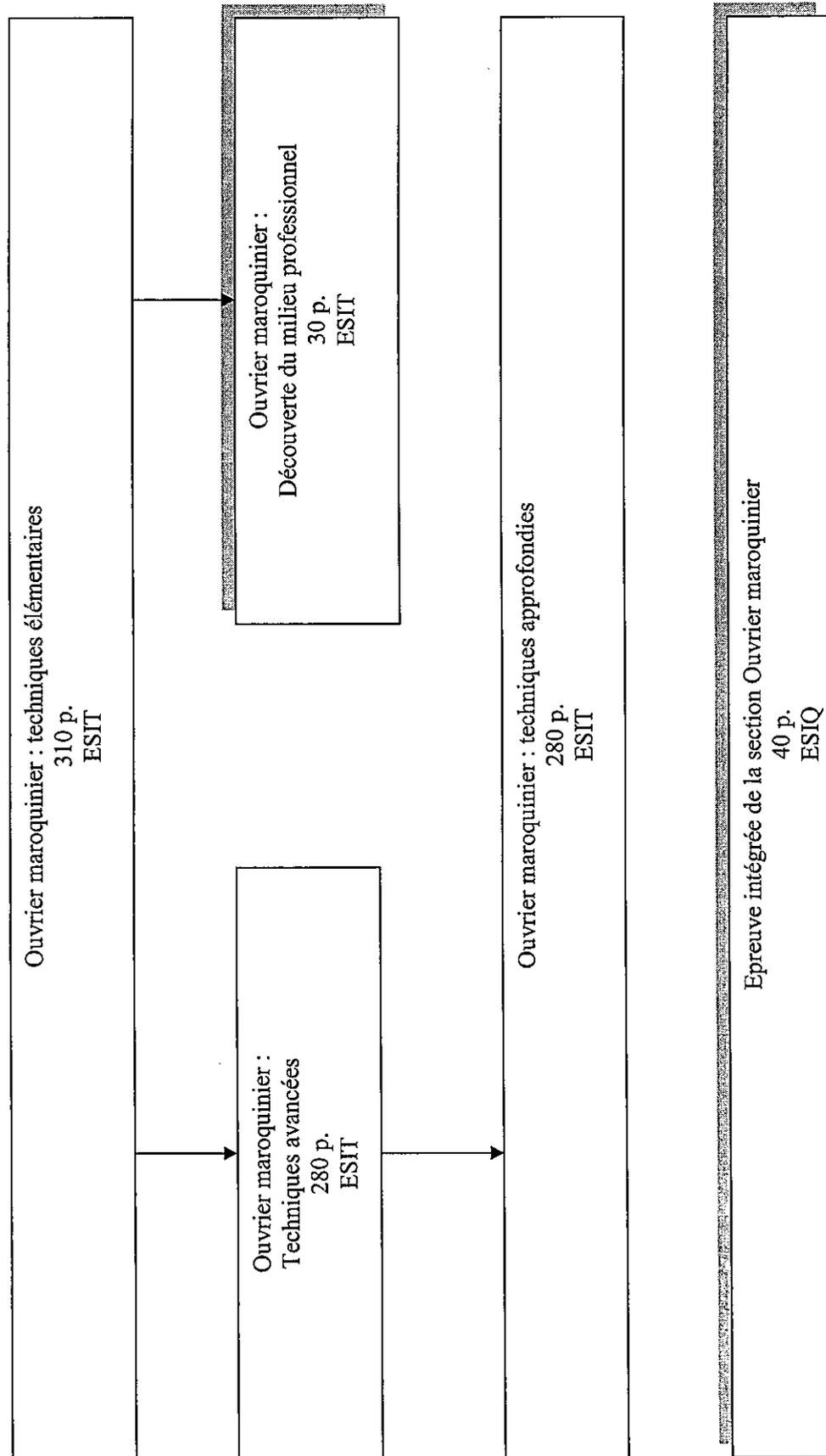
Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant de développer des connaissances et des compétences techniques dans le domaine de la maroquinerie pour se définir comme une personne capable de mener à bien toutes les opérations nécessaires à la fabrication d'articles en cuir (sacs, ceintures, etc. exception faite des chaussures et des vêtements) à partir d'un modèle existant ou à la demande de la clientèle ou d'un styliste, le cas échéant à partir d'une idée personnelle.

Cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant, de manière autonome et en planifiant son temps de travail, dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

- de réaliser les projets d'articles en cuir en respectant les critères esthétiques et en tenant compte des souhaits du client,
- de fabriquer des articles en cuir en respectant les habiletés techniques et les méthodes de travail propres au métier, en utilisant les outils appropriés,
- d'entretenir et réparer des articles en cuir.

Voir format paysage

6.1. ORGANIGRAMME DE LA SECTION :



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



Profil professionnel

OUVRIER MAROQUINIER

Enseignement secondaire inferieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 26/03/09

OUVRIER MAROQUINIER¹

I CHAMP D'ACTIVITE

L'ouvrier maroquinier est une personne capable de mener à bien toutes les opérations nécessaires à la fabrication d'articles en cuir (sacs, ceintures, etc ...exception faite des chaussures et des vêtements) à partir d'un modèle existant ou à la demande de la clientèle ou d'un styliste, le cas échéant à partir d'une idée personnelle.

L'ouvrier maroquinier confectionne des articles en cuir de manière artisanale, en pièce unique ou en petites séries.

Il peut travailler seul ou en équipe.

Il travaille avec soin et précision en respectant les prescriptions relatives en matière d'esthétique, d'hygiène, d'environnement, de qualité et des normes de sécurité.

Il doit aussi s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et artistique.

II TACHES

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au respect des normes et des consignes en vigueur l'ouvrier maroquinier doit pouvoir :

- réaliser un projet en tenant compte du souhait du client, de l'esthétique, de la fonction (sac, ceinture, portefeuille, ...) et des contraintes de la fabrication ;
- planifier son temps de travail ;
- sélectionner et préparer les peaux ;
- utiliser de manière adéquate les outils en tenant compte des caractéristiques des matériaux et de la pièce à fabriquer ;
- confectionner (couper, parer, façonner, piquer) l'article en cuir dans les règles de l'art ;
- entretenir et réparer des articles en cuir ;
- assurer la maintenance des outils et du poste de travail ;
- assurer la relation avec les artisans qui participent à la réalisation finale si la pièce nécessite des travaux supplémentaires ;
- communiquer avec la clientèle.

III DEBOUCHES

Le maroquinier peut travailler :

- dans une entreprise (artisanale ou industrielle) ;
- dans une maroquinerie.

¹ Le masculin est utilisé à titre épique

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) : 04/02/2010
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires**

Code de l'unité de formation (3) :	Code du domaine de formation (4) :
53 11 01 U11 C1	501

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...3/8... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...4/8... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 5/9.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 6-7/9.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 8/9... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 9/9... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 53 11 01 U11 C1	Code du domaine de formation : (4) 501
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Initiation au dessin appliqué à la maroquinerie	CT	B	30
Technologie et méthodes de travail	CT	B	24
Pratique professionnelle	PP	L	200
2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			310

12. Réserve au Service d'inspection :

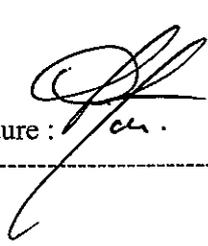
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.04.10

Signature : 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

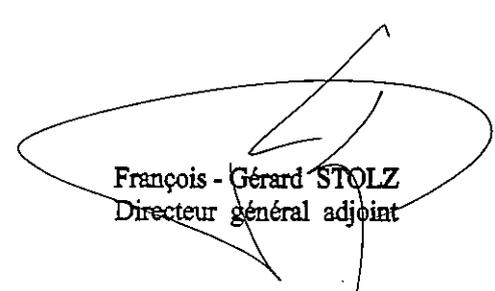
(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF: au 01/03/98

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences élémentaires nécessaires à la fabrication d'articles simples en cuir à partir d'un modèle, en appliquant les procédures avec minutie et rigueur et en respectant, en toutes circonstances, les règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ en pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication, de répondre à des questions orales en sollicitant des informations explicites et en s'exprimant de manière compréhensible:
 - ◆ de se présenter et donner ses coordonnées;
 - ◆ d'expliquer sa motivation pour la formation;
 - ◆ de lire et de décoder des consignes simples de sécurité.

- ◆ en mathématiques:
 - ◆ d'utiliser les quatre opérations fondamentales;
 - ◆ d'opérer sur des nombres naturels et décimaux limités au millième;
 - ◆ de calculer un pourcentage d'un nombre.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pour le cours de pratique professionnelle, il est impératif de travailler avec un étudiant par poste de travail. Le regroupement est autorisé uniquement en pratique professionnelle avec les étudiants des UF «Ouvrier maroquinier : techniques avancées et ouvrier maroquinier : techniques approfondies » pour favoriser l'esprit de compagnonnage indispensable dans l'apprentissage du métier.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. en initiation au dessin appliqué à la maroquinerie :

L'étudiant sera capable :

- ◆ de lire et de comprendre un dessin technique d'un article en cuir;
- ◆ de déterminer les règles de proportions et de volumes;
- ◆ d'expliquer les notions de perspective d'un article en cuir;
- ◆ de représenter un article en cuir sous différents plans;
- ◆ d'expérimenter la représentation des différentes textures de cuir;
- ◆ d'appliquer des exercices de croquis et de dessins de différents types d'articles en cuir en intégrant les notions de proportions, de volumes et de perspective.

En planifiant son temps de travail, en tenant compte des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement et de sécurité professionnelle, par l'exécution partielle ou complète d'articles choisis dans une liste fixée par le chargé de cours (étui clefs, étui peigne, porte stylo, cadre photo, porte-cartes simple, pochette simple...), l'étudiant sera capable:

4.2. en technologie et méthodes de travail:

- ◆ de retracer brièvement l'histoire du métier;
- ◆ de nommer, de décrire les différents outils et machines et d'en expliquer leur utilisation
- ◆ de caractériser les différents cuirs et les peausseries;
- ◆ d'expliquer la transformation des peaux, des tannages et des teintures;
- ◆ de différencier les types de colles, de collages et leurs applications;
- ◆ d'expliquer les réactions des cuirs et des peausseries en fonction des différentes colles;
- ◆ de déterminer les différentes méthodes de coupes;
- ◆ d'utiliser le vocabulaire technique adéquat (par exemple le gabarit, le prêtant, le montage, le filetage, le coupé net ...);
- ◆ d'expliquer l'utilisation et la fabrication de gabarits et de maquettes.

4.3. en pratique professionnelle :

- ◆ de fabriquer des gabarits simples et des maquettes simples;
- ◆ d'exécuter des filetages (simple, double) et le coupé net;
- ◆ de repérer des défauts dans les peaux;
- ◆ de déterminer le prêtant des peausseries;
- ◆ de réaliser des coupes en respectant le sens de coupe;
- ◆ de poser une tirette à plat;
- ◆ d'utiliser les différentes colles de manière adéquate en fonction des cuirs et des peausseries;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les outils en fonction des matériaux;
- ◆ d'assurer la maintenance des outils et du poste de travail.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, par l'exécution partielle ou complète de trois objets simples en cuir, en planifiant son temps de travail et dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

l'étudiant sera capable :

- ◆ De réaliser un dessin d'un article en cuir en plan et en volume en respectant les proportions et la perspective ;
- ◆ de repérer des défauts dans les peaux;
- ◆ de déterminer le prêtant des peausseries;
- ◆ de réaliser des coupes en respectant le sens de coupe;
- ◆ de fabriquer les gabarits simples et les maquettes simples pour les objets à réaliser;
- ◆ de réaliser les filetages (simples et doubles) et le coupé-net;
- ◆ de poser une tirette à plat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité d'exécution,
- ◆ la rapidité d'exécution.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques élémentaires
--

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) Libre confessionnel (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnelIdentité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) : 04/02/2010
Administrateur délégué**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)****OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées**

Code de l'unité de formation (3) : 53 11 02 U11 C1	Code du domaine de formation (4) : 501
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 3/8... page(s) (2)**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 4/8... page(s) (2)**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de:
du degré : (1) transition
 (1) inférieur (1) qualification
 (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 5/8... page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 6/8... page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 7/8... page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 8/8. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 53 11 02 UM C1	Code du domaine de formation : (4) 501
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie et méthodes de travail	CT	B	24
Pratique professionnelle	PP	L	200
2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			280

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.04.20

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

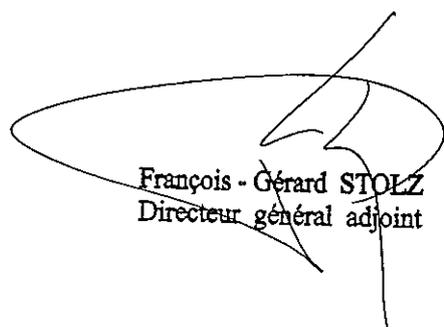
(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF: au 01/03/98

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à la fabrication partiellement autonome d'articles en cuir à partir d'un modèle, en appliquant les procédures avec minutie et rigueur et en respectant, en toutes circonstances, les règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées
--

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Par l'exécution partielle ou complète de trois objets simples en cuir, en planifiant son temps de travail et dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

- ◆ réaliser un dessin d'un article en cuir en plan et en volume en respectant les proportions et la perspective ;
- ◆ repérer des défauts dans les peaux;
- ◆ déterminer le prêtant des peausseries;
- ◆ réaliser des coupes en respectant le sens de coupe;
- ◆ fabriquer les gabarits simples et les maquettes simples pour les objets à réaliser;
- ◆ réaliser les filetages (simples et doubles) et le coupé net;
- ◆ poser une tirette à plat.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF

« Ouvrier Maroquinier : techniques élémentaires » (code n°...) ou réussite d'une première année en Maroquinerie en régime 2 (code formation n° 412001).

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées
--

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pour le cours de pratique professionnelle, il est impératif de travailler avec un étudiant par poste de travail. Le regroupement est autorisé uniquement en pratique professionnelle avec les étudiants des UF «Ouvrier maroquinerie : techniques élémentaires et ouvrier maroquinier : techniques approfondies» pour favoriser l'esprit de compagnonnage indispensable dans l'apprentissage du métier.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées

4. PROGRAMME DES COURS

En planifiant son temps de travail, en tenant compte des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle par l'exécution partiellement autonome d'articles au choix (porte-couteaux, ceinture, étui lunettes souple, étui cigares, portemonnaies, portefeuille simple, pochette simple,...), l'étudiant sera capable :

4.1. en technologie et méthodes de travail:

- ◆ de décrire l'utilisation de la machine à coudre spécifique à la maroquinerie et d'expliquer les différents types de piquages;
- ◆ d'expliquer les critères de choix des différents types de peaux en fonction des formes et des modèles à réaliser
- ◆ d'identifier et de caractériser les différentes doublures en cuir ou en tissu ;
- ◆ d'utiliser le vocabulaire technique adéquat (par exemple le parage, le rebord, le rabat, les pattes, les tresses, les lassés, ...);
- ◆ de citer et d'expliquer les règles de déontologie à respecter tant envers la clientèle qu'envers les collègues et la concurrence.

4.2. en pratique professionnelle:

- ◆ d'élaborer des gabarits et des maquettes;
- ◆ de sélectionner et préparer les peausseries;
- ◆ d'utiliser, de régler et d'entretenir une machine à coudre;
- ◆ de réaliser les différents types de piquages;
- ◆ d'effectuer des parages manuels;
- ◆ de réaliser différents montages (les rebords, les rabats, ... ;
- ◆ de poser des doublures en tissu ou en cuir souple;
- ◆ d'exécuter des tresses, des lassés;
- ◆ de placer des tirettes et des pattes;
- ◆ d'assurer la maintenance des outils et du poste de travail;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les outils en fonction des matériaux.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées
--

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, par l'exécution partiellement autonome de trois objets en cuir (porte-couteaux, ceinture, étui lunette souple, étui cigares, portemonnaies, portefeuille simple, pochette simple,...), en planifiant son temps de travail et en utilisant le vocabulaire adéquat, dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

l'étudiant sera capable:

- ◆ de sélectionner les peausseries les mieux adaptées à l'objet;
- ◆ d'élaborer les gabarits et les maquettes;
- ◆ d'utiliser, de régler et d'entretenir une machine à coudre;
- ◆ de réaliser des piquages;
- ◆ de réaliser des montages;
- ◆ d'effectuer des parages manuels;
- ◆ de placer des tirettes et des pattes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la qualité d'exécution,
- ◆ la rapidité d'exécution,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques avancées
--

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) Provincial et communal (1) Libre-confessionnel (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO

Date et signature (2) : 04/02/2010

Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**Ouvrier maroquinier : découverte du milieu professionnel**

Code de l'unité de formation (3) : 5311 03 U11 C1	Code du domaine de formation (4) : 501
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de:
du degré : (1) transition
 (1) inférieur (1) qualification
 (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1.... page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1.... page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1.... page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l' Administration

(4) proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 53 11 03 U11 C1	Code du domaine de formation : (4) 501
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Découverte du milieu professionnel	PP	L	24
2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : **2.04.10**

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

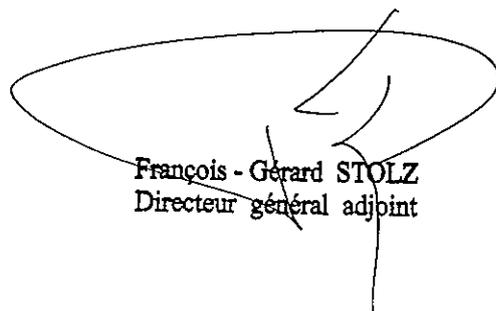
(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF: au 01/03/98

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de découvrir son futur milieu professionnel au travers de visites, de conférences et de démonstrations.

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Par l'exécution partielle ou complète de trois objets simples en cuir, en planifiant son temps de travail et dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

- ◆ réaliser un dessin d'un article en cuir en plan et en volume en respectant les proportions et la perspective ;
- ◆ repérer des défauts dans les peaux;
- ◆ déterminer le prêtant des peausseries;
- ◆ réaliser des coupes en respectant le sens de coupe;
- ◆ fabriquer les gabarits simples et les maquettes simples pour les objets à réaliser ;
- ◆ réaliser les filetages (simples et doubles) et le coupé net;
- ◆ poser une tirette à plat.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF suivante:

« Ouvrier Maroquinier : techniques élémentaires » (code n° ...) ou réussite d'une première année en Maroquinerie en régime 2 (code formation n° 412001).

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Néant.

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable:

- ◆ de collecter:
 - ◆ des informations sur son futur milieu professionnel lors de visites d'atelier(s) ou lors de conférences ;
 - ◆ des informations concernant un domaine spécifique à la maroquinerie;
- ◆ d'utiliser judicieusement des documents traitant de la profession et de tous les domaines qui gravitent autour de la maroquinerie ;
- ◆ de comparer un atelier artisanal et un atelier industriel ;
- ◆ de s'informer sur les différentes formes d'organisations du travail ;
- ◆ de déterminer les points indispensables à vérifier lors d'acquisition de matières premières ;
- ◆ d'expliquer les conditions de communication efficace avec la clientèle ;
- ◆ de décrire quelques autres techniques de la maroquinerie (cousu main,...) ou quelques autres métiers proches de la maroquinerie (stylistes, maquettistes, gainiers, ...).

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en planifiant son temps de travail et en fonction des consignes reçues,

l'étudiant sera capable:

- ◆ De rédiger un rapport d'une visite d'un atelier de maroquinerie ou de développer, sur base de documents, un métier du cuir dérivé de la maroquinerie, une maison de création de maroquinerie ou d'accessoires, ou encore un détail technique rentrant dans la fabrication d'un article en cuir et témoignant de sa perception aigüe du métier.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision des observations,
- ◆ la richesse des informations collectées,
- ◆ la qualité rédactionnelle du travail.

OUVRIER MAROQUINIER : découverte du milieu professionnel

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

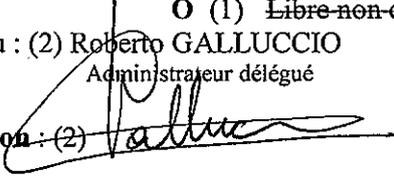
Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non-confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) : 04/02/2010
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) **OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies**

Code de l'unité de formation (3) : 53 11 04 UM C1	Code du domaine de formation (4) : 501
--	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 3/9.... page(s)**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 4/9.... page(s)**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 5/9.... page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 6/9.... page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 8/9...page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 9/9. page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l' Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 53 11 04 011C1	Code du domaine de formation : (4) 501
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie et méthodes de travail	CT	B	24
Pratique professionnelle	PP	L	200
2. Part d'autonomie		P	56
Total des périodes			280

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2.09.10

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

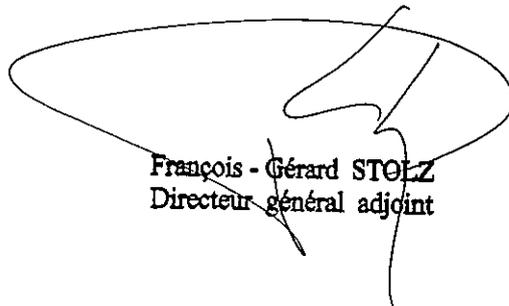
(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME


François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

D 8 BIS/UF: au 01/03/98

OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences approfondies pour la création et la fabrication, en toute autonomie, d'articles en cuir à partir d'un modèle existant, d'un styliste ou d'une idée personnelle en tenant compte des critères esthétiques, en appliquant les procédures avec minutie et rigueur et en respectant, en toutes circonstances, les règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Par l'exécution partiellement autonome de trois objets en cuir (porte-couteaux, ceinture, étui lunette souple, étui cigares, portemonnaies, portefeuille simple, pochette simple,...), en planifiant son temps de travail et en utilisant le vocabulaire adéquat, dans le respect des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

- ◆ sélectionner les différentes peausseries;
- ◆ élaborer les gabarits et les maquettes;
- ◆ utiliser, de régler et d'entretenir une machine à coudre;
- ◆ réaliser des piquages;
- ◆ réaliser des montages;
- ◆ effectuer des parages manuels;
- ◆ placer des tirettes et des pattes.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF suivante :

« Ouvrier maroquinier : techniques avancées » (code n° ...) ou réussite d'une deuxième année en Maroquinerie en régime 2 (code formation n° 412001).

OUVRIER MAROQUINIER : Techniques approfondies
--

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Pour le cours de pratique professionnelle, il est impératif de travailler avec un étudiant par poste de travail. Le regroupement est autorisé uniquement en pratique professionnelle avec les étudiants des UF «Ouvrier maroquinier : techniques élémentaires, ouvrier maroquinier : techniques avancées » pour favoriser l'esprit de compagnonnage indispensable dans l'apprentissage du métier.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies

4. PROGRAMME DES COURS

En planifiant son temps de travail, en utilisant le vocabulaire technique adéquat, en tenant compte des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle et en respectant les critères esthétiques, par l'exécution en toute autonomie, d'articles au choix (sac dames, sac hommes, ceinture, portefeuille, agenda,...) l'étudiant sera capable:

4.1. en technologie et méthodes de travail:

- ◆ d'expliquer les contraintes de la fabrication spécifique des articles à concevoir;
- ◆ de décrire les divers types de sacs dames et sacs hommes (sac à fermoir, cabas, sac à rabat, sac à dos, cartable, serviette, attaché-case, porte-documents,...);
- ◆ de décrire les différents types d'accessoires en cuir (agenda, étui d'objets portables, ceinture agrémentée de poches, étui à lunettes rigides,...);
- ◆ d'expliquer les critères esthétiques appliqués à la maroquinerie (choix du type de peau, des couleurs, les garnitures métalliques et boiseries, ...) et identifier les différents styles et tendances;
- ◆ de nommer, de décrire les différents outils plus spécifiques (abat-carre) et d'en expliquer l'utilisation;
- ◆ de décrire l'utilisation des différentes machines spécifiques à la maroquinerie (cisaille, machine à aiguiser les couteaux, machine à refendre, machine à parer, machine à personnaliser);
- ◆ d'identifier les différents types de parages machine (sillons, gorges);
- ◆ de caractériser les différents types de montages adaptés aux modèles à réaliser;
- ◆ d'expliquer les finitions de bords (coupé net, coupé rebord, montage mixte, bordure à cheval,...);
- ◆ de déterminer les critères d'applications des différents types de doublure en fonction des formes et des modèles à réaliser;
- ◆ de définir les différents mécanismes de fermeture (le fermoir, la tirette, les boucles, les aimants,...);
- ◆ de décrire les différents types de poignées et de bandoulières;
- ◆ d'expliquer les techniques des fonds, des soufflets et du passepoile (piqué retourné) et du moulage du rabat;
- ◆ d'expliciter les méthodes d'entretien et de restauration des articles en cuir.

4.2. en pratique professionnelle :

- ◆ de réaliser les divers types de sacs dames et sacs hommes (sac à fermoir, cabas, sac à rabat, sac à dos, cartable, serviette, attaché-case, porte-documents,...);
- ◆ de réaliser des accessoires en cuir (agenda, étui d'objets portables, ceinture agrémentée de poches, étui à lunettes rigides,...);
- ◆ de réaliser des gabarits et des maquettes;
- ◆ d'utiliser des outils spécifiques à une opération technique telle que l'abat-carre;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les différentes machines (cisaille, machine à aiguiser les couteaux, machine à refendre, machine à parer, machine à personnaliser ;
- ◆ d'exécuter des parages machine (sillons, gorges);
- ◆ de réaliser les différents types de montages adaptés aux modèles à réaliser;
- ◆ de réaliser les finitions de bords (coupé net, coupé rembord, montage mixte, bordure à cheval,...);
- ◆ de choisir et d'appliquer les différents types de doublures en fonction de la forme et du modèle à réaliser;
- ◆ de poser les différents mécanismes de fermeture (le fermoir, la tirette, les boucles, les aimants, ...);
- ◆ de poser les différents types de poignées et de bandoulières;
- ◆ de réaliser des fonds, des soufflets et le passepoile (piqué retourné);
- ◆ de réaliser les différentes techniques de moulage du rabat;
- ◆ d'entretenir et réparer des articles en cuir;
- ◆ d'assurer la maintenance des outils et du poste de travail;
- ◆ d'utiliser de manière adéquate les outils en fonction des matériaux.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, en planifiant son temps de travail, en utilisant le vocabulaire technique adéquat et en tenant compte des règles de l'art, d'hygiène, d'environnement, de qualité et de sécurité professionnelle,

l'étudiant sera capable:

- ◆ de réaliser de manière totalement autonome et en appliquant les consignes un sac « dame » et un article en cuir au choix du titulaire du cours, en utilisant les techniques approfondies de montages et de finitions, spécifiques et appropriées, en parfaite adéquation avec le produit à réaliser et en respectant les critères esthétiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la qualité d'exécution,
- ◆ la rapidité d'exécution,
- ◆ le niveau du respect des critères esthétiques.

OUVRIER MAROQUINIER : techniques approfondies
--

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) ~~Communauté française~~ (1) ~~Libre confessionnel~~
 (1) Provincial et communal (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable du réseau : (2) Roberto GALLUCCIO Date et signature (2) :
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER**

Code de l'unité de formation (3) : S3 11 00 U12 C1	Code du domaine de formation (4) : 501
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 3/9... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 4/9 .. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de: (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 5/9.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 6 & 7/9 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 8/9.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 9/9... . page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par

Code de l'unité de formation : (3) 53 11 00 U12 C1	Code du domaine de formation : (4) 501
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**1.1.1. Etudiant : 40 périodes**

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

Code U
Z**11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée:**

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (1) (2)
Epreuve intégrée de la section ouvrier maroquinier : technologie	CT	I	12
Epreuve intégrée de la section ouvrier maroquinier : pratique professionnelle	PP	O	28
Total des périodes			40

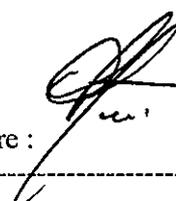
12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 2-09-10

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à vérifier, lors d'une épreuve pratique et théorique, si le futur ouvrier maroquinier est capable d'intégrer les connaissances, les habiletés techniques, les méthodes de travail, les règles de déontologie professionnelle, les règles de sécurité et les règles de l'art, d'hygiène et d'environnement dans l'exécution d'articles en cuir.

La réussite de cette unité de formation lui permet de prouver la maîtrise des compétences professionnelles exigées dans le métier que ce soit à titre d'indépendant ou de salarié.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Aucun.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Sans objet.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. Programme pour les étudiants.

4.1.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée:

L'étudiant est tenu:

- ◆ de participer à la séance collective préparatoire d'une manière efficace en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives à l'épreuve technique et théorique;
- ◆ de s'informer sur le mode d'organisation de l'épreuve proprement dite:
 - ◆ l'épreuve pratique évaluera sa capacité à réaliser dans leur entièreté un modèle de sac « dames » ou sac « hommes » ou un type d'accessoires en cuir dans un laps de temps déterminé. Ce travail sera évalué par le Conseil des études élargi.
 - ◆ l'épreuve théorique évaluera sa capacité à rédiger une synthèse qui reprend sa méthode de travail et qui différencie un travail sur mesure d'un travail en série. Ce rapport ne doit pas dépasser une dizaine de pages.
Il comportera le projet de l'article en cuir réalisé et des commentaires qui reprennent les notions théoriques acquises durant la formation.

4.1.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite :

Dans le respect des règles de l'art, des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement, l'étudiant sera capable:

- ◆ de réaliser le dessin, le gabarit et la maquette de l'article choisi;
- ◆ de réaliser l'article en cuir d'après le gabarit et la maquette, en respectant les consignes données, dans le délai imparti;
- ◆ de réaliser une synthèse justifiant les choix opérés tant d'un point de vue technique qu'esthétique.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement:

4.2.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,

Le chargé de cours veillera à communiquer, d'une manière explicite, aux étudiants les exigences qualitatives de l'épreuve intégrée et les critères d'évaluation du Conseil des études élargi tant pour la partie pratique que théorique.

4.2.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,

Le chargé de cours veillera:

- ◆ à prendre contact avec les membres du Conseil d'études élargi pour:
 - ◆ organiser le bon déroulement de l'épreuve;
 - ◆ définir avec eux les critères d'évaluation;
 - ◆ communiquer en temps utile le(s) thème(s) retenu(s);
 - ◆ faire parvenir la (les) synthèse(s) écrite(s) des étudiants.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable:

pour la partie théorique de l'épreuve;

- ◆ de présenter oralement la synthèse réalisée et d'argumenter ses choix au niveau technique et esthétique;
- ◆ d'évaluer son travail écrit;

pour la partie pratique de l'épreuve;

- ◆ de réaliser de manière totalement autonome, dans son entièreté un modèle de sac « dames » ou de sac « hommes » ou un type d'accessoires en cuir, en utilisant les techniques approfondies de montages, de fermetures et de finitions, spécifiques et appropriées au modèle choisi et en respectant le délai imparti ;
- ◆ d'évaluer le travail réalisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ les qualités techniques et esthétiques de l'article en cuir (rigueur, précision);
- ◆ la qualité du raisonnement logique de l'étudiant et la pertinence de ses choix ;
- ◆ la capacité à mettre en œuvre la technique la plus appropriée et la plus rapide tout en respectant la qualité du travail exécuté.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION OUVRIER MAROQUINIER

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.